

PROCÈS VERBAL DU CONGRÈS DE FONDATION DES 18 ET 19 FÉVRIER 2022 DE LA
COALITION DE RÉSISTANCE POUR L'UNITÉ ÉTUDIANTE SYNDICALE

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 9:39

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Adopté à l'unanimité

0.2 Que Benoît Allard, Mireille Allard, Alice Lefebvre et Alex Huot assument respectivement les rôles d'animation, tours de paroles, senti et secrétariat.

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

0.3 Que la FTQ fasse une présentation de 2 minutes

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGÉÉCOM

Adopté à l'unanimité

1. Code de procédure

1.1 Que l'on utilise le code de procédure préparé par le comité de rédaction de la charte pour la tenue du présent congrès.

Que ce code soit brièvement présenté à l'assemblée.

Que les tours de parole s'effectuent dans une alternance pour encourager la prise de parole des personnes moins privilégiées.

Que toutes les associations étudiantes contrôlées par leurs membres en AG aient un droit de vote indicatif.

Que les associations étudiantes dotées d'un mandat d'AG de participation au congrès de fondation ou d'un mandat d'AG de soutien à la création d'une association étudiante nationale combative aient un droit de vote décisionnel.

Que le temps de parole en débat et en plénière soit limité à 2 minutes par intervention.

Que les associations dotées d'un droit de vote indicatif aient un droit de proposition.

Que les associations facultaires ou de campus aient 3 votes et que les associations modulaires aient 1 vote.

Que les associations modulaires ou départementales dont l'association facultaire ou de campus dispose d'un droit de vote décisionnel n'aient pas le droit de vote décisionnel (un droit de vote indicatif et un droit de propositions).

Que la procédure de vote soit la suivante:

Le vote est pris. S'il y a une double majorité pour la proposition (du vote indicatif et décisionnel), la proposition est adoptée. S'il y a une double majorité contre la proposition, elle est battue. S'il y a divergence entre le vote indicatif et décisionnel, le débat continue. Lorsque le débat est clos, un deuxième vote est pris, mais seul le vote décisionnel compte.

*Proposé par AFESPED
Appuyé par ADEESE
Adoptée à l'unanimité*

1.1.1 Proposition d'amendement : Que l'on modifie "2 minutes" par "3 minutes"

*Proposé par AGECEVM
Appuyé par AGEELG
L'amendement est rejeté à double majorité*

2. Adoption de la charte

2.0 Que l'on procède à l'adoption de la charte chapitre par chapitre, dans l'ordre de priorité suivant : les propositions votées en assemblée générale et envoyées d'avance, les propositions envoyées à l'avance et enfin les propositions séance tenante.

Que le traitement des propositions faites séance tenante requière l'appui d'un tiers des délégations ayant un droit de vote (décisionnel ou indicatif).

*Proposé par AFESH
Appuyé par AECS
Adopté à l'unanimité*

2. Adoption de la charte point par point

2.1 CHAPITRE 1 : DESCRIPTION GÉNÉRALE

2.1.1 Proposition d'amendement : Que l'on rajoute au troisième point de l'article 4 « et des études » pour que le principe se lise : « pour la reconnaissance du travail étudiant et la salarisation de tous les stages et des études; »

*Proposé par la SOGEECOM
Appuyé par AGECEVM
L'amendement est mis en dépôt automatiquement par majorité d'abstentions
Pour : 3 (3), Contre : 12 (25), Abstention : 19 (29)*

2.1.2 Proposition d'amendement: Que le principe 7 soit « Pour la propriété collective des moyens de production ainsi que la gestion commune et démocratique de l'économie en vue de la satisfaction des besoins de tous.te.s en respect des limites écologiques, contre l'exploitation capitaliste ainsi que les inégalités et les oppressions liées à ce système »

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGÉÉCOM

2.1.2.1 Proposition de sous-amendement : Que l'on retire "la propriété collective des moyens de production ainsi que"

Proposé AFEA

Appuyé par AECS

Adopté à double majorité

Pour : 20 (40), Contre : 12 (19), Abstention : 9 (11)

Retour à l'amendement tel que sous-amendé :

2.1.2 Proposition d'amendement: Que le principe 7 soit « Pour la gestion commune et démocratique de l'économie en vue de la satisfaction des besoins de tous.te.s en respect des limites écologiques, contre l'exploitation capitaliste ainsi que les inégalités et les oppressions liées à ce système »

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée : Plénière de 15 minutes sur le thème des principes

Proposé par AFESH

Appuyé par AFESPED

Adoptée à double majorité

Proposition privilégiée : Prolonger la plénière de 10 minutes

Proposé par l'AFESH

Appuyé par AEHUM

Adopté à double majorité

2.1.3 Proposition d'amendement : Que l'on remplace dans le onzième point de l'article 4 « patriarcat » par « cishétéropatriarcat » pour que le principe se lise : « pour un féminisme combattif visant l'abolition du cishétéropatriarcat, contre toutes formes de discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou la diversité corporelle; »

Proposé par SOGÉÉCOM

Appuyé par AGECR

Adopté à double majorité

Pour : 32 (44), Contre : 0 (1), Abstention : 9 (21)

2.1.4 Proposition d'amendement : Que l'on rajoute au douzième point de l'article 4 « s'opposant à toute forme de discrimination institutionnelle et systémique, et pour l'abolition de la suprématie blanche. » pour que le principe se lise : « pour une lutte résolument antiraciste s'opposant à toute forme de discrimination institutionnelle et systémique, et pour l'abolition de la suprématie blanche. »

Proposé par SOGÉÉCOM

Appuyé par ADEESE

Adopté à l'unanimité

2.1.4 Proposition d'amendement : Que l'ARTICLE 1 : NOM soit remplacé dans son intégralité par « Les associations membres, regroupées conformément aux présents Statuts et Règlements, constituent [nom de l'Association], ci-après nommée [acronyme désignant l'Association]. »

Proposé par AGECEVM

Appuyé par AGEECLG

Adoptée à l'unanimité

2.1.5 Proposition d'amendement : Que l'on reformule le point 5 de l'article 3 pour que celui-ci se lise désormais comme suit : « par l'appui et le soutien aux luttes menées dans le cadre du mouvement ouvrier et des divers mouvements sociaux, lorsque celles-ci sont cohérentes avec les principes de l'organisation; »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par SOGEECOM

Il y a désaccord entre les votes décisionnels et indicatifs, on passe à un deuxième vote.

Pour : 17 (37), Contre : 3 (3), Abstention : 21 (29)

L'amendement est retiré.

2.1.6 Proposition d'amendement : Que le premier paragraphe de l'article 4 soit supprimé.

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AGEM

L'amendement est battu à double majorité.

Pour : 3 (9), Contre : 28 (41), Abstention : 10 (22)

2.1.7.1 Proposition de sous-amendement : Que le paragraphe se lise “Les personnes étudiantes se regroupent sur des bases syndicales, tel que consacré dans le document fondateur du syndicalisme étudiant, la charte de Grenoble de 1946.”

Proposé par AFESPED

Appuyé par AEHUM

Le sous-amendement est battu à double majorité.

Pour : 3 (3), Contre : 31 (48), Abstention : 7 (15)

Proposition privilégiée : Pause de 10 minutes

Proposé par AGECR

Appuyé par AESS-UQAM

La proposition est retirée.

2.1.8 Proposition d’amendement : Que l’on reformule le principe 10 de l’article 4 pour que celui-ci se lise désormais comme suit : « pour une transition écologique, juste et solidaire qui prenne en considération les savoirs des peuples et des nations autochtones ainsi que les connaissances scientifiques les plus récentes; »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AESS-UQAM

L’amendement est battu à double majorité

Pour : 4 (4), Contre : 27 (39), Abstention : 10 (24)

2.1.9 Proposition d’amendement : Que l’on ajoute un principe 13 : Pour l’inclusion des personnes neuro-divergentes et de leurs besoins dans ses procédures et ses moyens de lutte

Proposé par AFEA

Appuyé par AGECEVM

2.1.9.1 Proposition de sous-amendement : Que l’on remplace la proposition de principe 13 par : Pour l’inclusion des étudiant.e.s neuro-divergent.e.s, vivant avec des handicaps, des immunodéficiences, des enjeux de santé mentale et ayant des enjeux d’accessibilité divers.

Proposé par CSU

Appuyé par SCPASA

Adopté à l’unanimité

Retour à l’amendement telle que sous-amendé (x1)

2.1.9 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute un principe 13 : Pour l'inclusion des étudiant.e.s neuro-divergent.e.s, vivant avec des handicaps, des immunodéficiences, des enjeux de santé mentale et ayant des enjeux d'accessibilité divers.

*Proposé par AFEA
Appuyé par AGECEVM
Adopté à l'unanimité*

Proposition privilégiée : Ajournement de 1h pour dîner

*Proposé par AFESPED
Appuyé par SOGEECOM
Adopté à l'unanimité*

2.1.10 Proposition d'amendement : Que le mot "national" dans l'article 2 et l'article 22 soit remplacé par "provincial"

*Proposé par SOGÉÉCOM
Appuyé par AGECEVM
Il y a une différence entre le vote décisionnel et le vote indicatif, un deuxième vote a lieu:
Pour : 21(25), Contre : 0 (5), Abstention : 21 (41)*

2.1.10.1 Proposition de sous-amendement : Remplacer provincial par "à l'échelle du soi disant Québec"

*Proposé par AFESH
Appuyé par AGECECLG
Adopté à double majorité :
Pour : 30 (46), Contre : 3 (9), Abstention : 6 (12)
Le sous-amendement dispose de l'amendement.*

2.1.11 Que les proposition déposées en avance et appuyées seulement par l'exécutif nécessite l'appui du tier des délégations

*Proposé par AFESH
Appuyé par AFESPED
Adopté à double majorité
Pour : 24 (46) Contre : 0 (3) Abstention : 15 (18)*

2.1.12 Que l'on adopte le chapitre 1 tel qu'amendé

Adopté à l'unanimité

2.2 CHAPITRE 2 : MEMBRES

2.2.1 Que la cotisation soit à hauteur de 3\$ par membre par session excluant la session d'été (6\$/an).

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Adopté à double majorité

Pour : 33 (51), Contre : 3 (3), Abstention : 9 (17)

2.2.1.1 Proposition de sous-amendement : Que l'on remplace 3\$ par 2.5\$ et 6\$/an pour 5\$/an

Proposé par AESS

Appuyé par AFEA

Battu à double majorité

Pour : 7 (10) Contre : 24 (40) Abstention : 11 (17)

Retour sur l'amendement

Proposition privilégiée : Que l'on fasse une présentation des prévisions budgétaires par l'AFESH, de 5 minutes, suivi d'une période de questions-réponses de 5 minutes

Proposé par AFEA

Appuyé par AGEM

Adopté à l'unanimité

2.2.2 Que l'on rajoute au deuxième critère de l'article 5 « en assemblée générale » pour que le critère se lise « que l'association soit démocratique et contrôlée par ses membres en assemblée générale; »

Proposé par SOGÉÉCOM

Appuyé par AFESH

Adopté à double majorité

Pour: 35 (51), Contre: 3(3), Abstention: 7(11)

2.2.3 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute au premier paragraphe « [...] après l'adoption d'une résolution en ce sens, voté par la majorité des deux tiers [...] » afin qu'il se lise : « Le Congrès peut, après l'adoption d'une résolution en ce sens, votée à la majorité des deux tiers, suspendre ou expulser une association membre pour défaut de verser sa cotisation ou de se conformer aux Statuts de l'Association ou à ses principes. Une association membre ne peut voter sur sa propre suspension ou expulsion, mais a le droit de répondre à toute allégation faite à son égard. »

Proposé par AGEVCM

Appuyé par ADEESE

Adopté à double majorité
Pour:27(43), Contre:6(6), Abstention : 12(15)

2.2.4 Proposition d'amendement : Que l'on modifie le second paragraphe de l'article 7 pour qu'il se lise comme suit :

“Le paiement de la cotisation s’effectue en deux versements, à la session d’automne et à la session d’hiver. Le versement est effectué dans un délai de deux (2) semaines par les associations membres suivant la réception de leur cotisation.”

Proposé par AGE CAR
Appuyé par AECS
Battu à double majorité
Pour:9 (16), Contre:18 (25), Abstentions: 15 (29)

2.2.5 Que l'on adopte le chapitre 2 : Membre tel qu'amendé

Adopté à l'unanimité

2.3 CHAPITRE 3 : CONGRÈS

Proposition privilégiée : Ajournement de 10 minutes

Proposé par AGE CVM
Appuyé par AFESPED
Adopté à l'unanimité

2.3.1 Proposition d'amendement : Qu'au chapitre 3, Article 14, la phrase « Une association membre n'ayant pas envoyé de délégation à deux Congrès consécutifs est considérée inactive, dès la constatation de son absence avant l'ouverture du troisième Congrès. L'inactivité prend fin au moment où l'association membre envoie une délégation à un Congrès. » soit changé par : « Une association membre n'ayant pas envoyé de délégation à trois Congrès consécutifs est considérée inactive, dès la constatation de son absence avant l'ouverture du quatrième Congrès. L'inactivité prend fin au moment où l'association membre envoie une délégation à un Congrès" »

Proposé par AEES-UQAM
Appuyé par ADEESE
Battu à double majorité

2.3.2 Proposition d'amendement : Que l'on biffe le passage suivant à l'article 13 : « Chaque délégation doit être composée préférentiellement d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. » et qu'on ajoute « Les délégations ne peuvent accueillir plus d'un homme cisgenre. » à la fin du paragraphe de l'article 13.

Proposé par AFESH
Appuyé par ADEESE
Adopté à double majorité
Pour: 26(42), Contre: 10(12), Abstention: 9(19)

2.3.2 Proposition d'amendement : Qu'à l'Article 19, la phrase « Le tiers (1/3) des associations membres peuvent obliger la tenue d'un Congrès extraordinaire en faisant une demande conjointe au Conseil exécutif qui en spécifie l'ordre du jour. » se lise plutôt comme suit : « Le tiers (1/3) des associations membres peuvent obliger la tenue d'un Congrès extraordinaire en envoyant au Conseil exécutif une demande conjointe qui spécifie l'ordre du jour. »

Proposé par AESS-UQAM

Adopté à l'unanimité en tant que refonte.

2.3.3 Proposition d'amendement : Que la phrase 'La participation au Congrès à l'aide de moyens technologiques à distance n'est pas permise.' soit changée pour 'La participation au Congrès à l'aide de moyens technologiques à distance est permise, mais généralement découragée'.

Proposé par AESS-UQAM

Appuyé par AFEA

Proposition privilégiée : Plénière de 25 minutes sur la participation par les moyens technologiques.

Proposé par AFESH

Appuyé par AGECEVM

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : Prolongation de la plénière de 10 minutes.

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Différence entre le vote indicatif et le vote décisionnel. Un deuxième vote a lieu.

Pour : 13(26), Contre : 18(24), Abstention : 7(8)

2e vote : Adopté à double majorité.

Pour: 23(36), Contre: 12(19), Abstention: 9(19)

Proposition dilatoire : La question préalable est demandée.

Demandée par AGECLG

Appuyé par AFESPED

Acceptée à majorité double.

Retour au vote sur l'amendement.

2.3.3 Proposition d'amendement : Que la phrase "La participation au Congrès à l'aide de moyens technologiques à distance n'est pas permise." soit changée pour "La participation au Congrès à l'aide de moyens technologiques à distance est permise, mais généralement découragée".

Proposé par AESS-UQAM

Appuyé par AFEA

Battu à double majorité

Pour : 17(26), Contre : 24(37), Abstentions : 3(6)

2.3.4 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute à la fin de l'article 13 « 3. ne pas être rémunéré pour leur travail de délégué au Congrès. » pour que la fin de l'article se lise « Chaque personne membre d'une délégation doit : 1. être membre de l'association ou de l'instance qui la délègue; 2. avoir été désignée par cette association ou instance conformément à ses procédures internes ; 3. ne pas être rémunéré pour leur travail de délégué au Congrès. »

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AGEECLG

Rejeté à double majorité

Pour: 10(14), Contre: 25(40), Abstention: 10(14)

Proposition dilatoire : La question préalable est demandée

Demandée par AFESPED

Appuyé par AGEECLG

La question préalable est adoptée.

2.3.5 Proposition d'amendement : Que l'article 20 devienne « Le choix du lieu des Congrès doit viser à varier de régions au travers du temps et à minimiser la charge logistique du déplacement.»

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

2.3.6 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute une précision au point 15 de l'article 12 pour que celui-ci se lise désormais comme suit : « décider de l'affiliation à une coalition ou organisation, à l'exception des partis politiques, ayant des buts et des visées similaires à l'Association; »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AFESH

Adopté à double majorité

Pour:22(34), Contre:6(9), Abstention:16(26)

Proposition dilatoire : Question préalable est demandée.

Demandée par ADEESE

Appuyé par AFESH

Adopté à la double majorité des deux tiers.

2.3.7 Proposition d'amendement : Que l'on change le premier paragraphe de l'article 19 pour que sa dernière phrase se lise comme suit : « L'avis de convocation doit être diffusé aux associations membres et aux Comités au moins quatre-vingt-seize (96) heures, soit quatre (4) jours, avant le début du Congrès. »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AGEM

2.3.7.1 Proposition de sous-amendement Que l'on change quatre-vingt-seize (96) heures par 7 jours

Proposé par AGE CAR

Appuyé par AGEECLG

Proposition dilatoire : Mise sur table de l'amendement

Proposé par AFESPED

Appuyé par AFEA

Adopté à l'unanimité, l'amendement est mis sur table.

2.3.8 Proposition d'amendement : Que l'article 21 : PARTICIPATION À L'AIDE MOYENS TECHNOLOGIQUES soit remplacé dans son intégralité par « Toutes les associations membres votantes doivent, dans la mesure du possible, participer au Congrès en présentiel. Si une telle participation est impossible, pour quelconque raison, une délégation peut faire la demande pour participer au Congrès par l'utilisation de moyens technologiques. Une telle demande doit : 1. Détailler les raisons empêchant la délégation de participer au Congrès en présentiel ; 2. Être déposée au Conseil exécutif au minimum cinq (5) jours ouvrables avant la tenue du Congrès et 48h dans le cas d'un Congrès extraordinaire »

Proposé par AGE CVM

Appuyé par SCPASA

Proposition dilatoire : Mise en dépôt de l'amendement

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGEECOM

Mis en dépôt à double majorité

2.3.9 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute à la fin de l'article 21 : "Sauf en cas de crise sanitaire ou si le congrès en question a été convoqué avec moins d'une semaine de préavis"

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AGE CR

2.3.9.1 Proposition de sous-amendement : Que l'on remplace crise sanitaire par "en cas de situation exceptionnelle rendant impossible la tenue d'un congrès en présentielle"

Proposé par AFESPED

Appuyé par AESS-UL

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement tel que sous-amendé.

2.3.9 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute à la fin de l'article 21 : "Sauf en cas de situation exceptionnelle rendant impossible la tenue d'un congrès en présentiel ou si le congrès en question a été convoqué avec moins d'une semaine de préavis"

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AGE CR

Adopté à l'unanimité

2.3.10 Proposition d'amendement Qu'à la fin de l'article 16 soit ajouté : Qu'un calendrier des instances pour l'année suivante soit adopté en congrès annuel.

Proposé par AGE CAR

Appuyé par AGE CVM

2.3.11 Proposition d'amendement Qu'on ajoute un cinquième paragraphe à l'article 13 libellé comme suit : 'les délégations membres doivent donner la priorité à la participation d'étudiant.e.s non-blanc.he.s. Si une délégation entièrement blanche est envoyée, une déclaration doit être rédigée pour justifier ce choix et doit être envoyée au comité exécutif avant les congrès.'

Proposé par SCPASA

Appuyé par CSU

2.3.11.1 Proposition de sous-amendement : Qu'on remplace 'au comité exécutif' par 'aux autres associations membres.'

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par ADEESE

Adopté à double majorité

Pour:22(38), Contre:0(0), Abstention:12(19)

Proposition dilatoire : La question préalable sur le sous-amendement est demandée.

Proposé par AGE CR

Appuyé par ADEESE

La question préalable est adoptée à la double majorité des deux tiers.

Proposition privilégiée : Ajournement de 45 minutes pour manger

Proposé par AFESH

Appuyé par AESS-UL

Adopté par majorité

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 9

Proposition d'amendement : Que l'ajournement dure jusqu'à 9h le lendemain.

Proposé par AGE ECLG

Appuyé par AGE CVM

L'amendement est battu à majorité

Pour : 7 Contre : 12 Abstention : 5

Fin de l'ajournement, retour sur l'amendement

2.3.11 Proposition d'amendement Qu'on ajoute un cinquième paragraphe à l'article 13 libellé comme suit : 'les délégations membres doivent donner la priorité à la participation d'étudiant.e.s non-blanc.he.s. Si une délégation entièrement blanche est envoyée, une déclaration doit être rédigée pour justifier ce choix et doit être envoyée aux autres associations membres avant les congrès.'

*Proposé par SCPASA
Appuyé par CSU
Adopté à l'unanimité*

2.3.11.1 Proposition de sous-amendement : Qu'on remplace "doit être envoyée aux autres associations membres" par "doit être envoyée au comité exécutif qui va ensuite envoyer une communication à tous les membres indiquant les justifications envoyées"

*Proposé par SCPASA
Appuyé par AGEECLG
Adopté à l'unanimité*

Proposition mise sur table remise en discussion

2.3.7 Proposition d'amendement Que l'on change le premier paragraphe de l'article 19 pour que sa dernière phrase se lise comme suit : « L'avis de convocation doit être diffusé aux associations membres et aux Comités au moins quatre-vingt-seize (96) heures, soit quatre (4) jours, avant le début du Congrès. »

*Proposé par AGEECLG
Appuyé par AGEM
Battu à l'unanimité*

2.3.7.1 Proposition de sous-amendement Que l'on change quatre-vingt-seize (96) heures par 7 jours

*Proposé par AGECA
Appuyé par AGEECLG
Battu à l'unanimité*

2.3.12 Qu'on adopte le chapitre 3 tel qu'amendé

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne le congrès jusqu'à 9h le dimanche

*Proposé par AGEVVM
Appuyé par AFESH
Adopté à majorité
Pour :12, Contre:1, Abstention:7*

Proposition d'amendement : Que l'on débute l'ajournement à 21h30 plutôt qu'immédiatement.

*Proposé par AFESPED
Appuyé par AFESH
Adopté à majorité
Pour:11, Contre:2, Abstention:9*

2.4 CHAPITRE 4 : CONSEIL DE COORDINATION

2.4.1 Proposition d'amendement : Qu'à l'article 23, le point : « 7. rendre disponible sur demande d'une association membre les procès verbaux du Conseil de coordination » soit ajouté;

Proposé par AECS-UQAM

Proposé par CSU

Proposition privilégié : Ajournement immédiat jusqu'à 9h le dimanche

Proposé par AGECEVM

Appuyé par CSU

Adopté à majorité

Pour : 13, Contre: 5, Abstention : 5

Proposition privilégiée : Réouverture du congrès à 9h15

Proposé par AGECEVM

Appuyé par AGECEVM

Retour sur la proposition d'amendement

2.4.1 Proposition d'amendement : Que l'article 23 : « Pouvoirs » soit nommé Article 23 : « pouvoirs et responsabilités »;

Qu'à l'article 23, le point : « 7. rendre disponible sur demande d'une association membre les procès verbaux du Conseil de coordination » soit ajouté;

Qu'à l'article 23, le point : « 8. ouvrir ses réunions à toute délégation d'une association membre qui souhaite y participer à titre d'observatrice » soit ajouté;

Qu'à l'article 23, le point « 9. publiciser ses réunions au moins 72 heures à l'avance auprès des membres » soit ajouté;

Proposé par AECS-UQAM

Proposé par AECS

Adopté à l'unanimité

2.4.2 Proposition d'amendement Que l'on ajoute une condition au point 4 de l'article 22 pour que celui-ci se lise désormais comme suit : « mandater un.e ou des médiateur.trice.s externe.s pour médier les différends qui surviennent au sein de l'Association; »

Proposé par AGECEVM

Appuyé par AECS

La double majorité n'est pas atteinte, un deuxième vote est nécessaire..

Pour:12(22), Contre:12(20), Abstention:11(19)

Deuxième vote : Rejeté à double majorité

Pour:16(20), Contre:18(32), Abstention:9(13)

Proposition dilatoire : La question préalable est demandée

Proposé par ADEESE

Appuyé par AEHUM

Adoptée à majorité des deux tiers

2.4.3 Proposition d'amendement Qu'il soit ajouté à la fin de la dernière phrase de l'article 29 la précision suivante : « si ladite modification ne contrevient pas avec le motif initial de la convocation de la réunion. »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AGEM

La double majorité n'est pas atteinte, le débat se poursuit

Pour:18(25), Contre:16(31), Abstention:10(17)

Deuxième vote : Battu à double majorité

Pour:18(24), Contre:19(38), Abstention:7(8)

2.4.4 Proposition d'amendement Que l'on supprime les derniers mots de l'article 30, et que celui-ci se lise désormais comme suit : « La participation au Conseil de coordination à l'aide de moyens technologiques permettant la communication immédiate à distance est permise. »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AECS

Proposition dilatoire : Mise en dépôt de l'amendement

Proposé par AFESH

Appuyé par AGECEVM

Adoptée à double majorité

Pour:25(46), Contre:16(20), Abstention:3(7)

2.4.5 Proposition d'amendement :

Qu'au chapitre 4, article 24, l'on ajoute « et la personne secrétaire du conseil de coordination » après « Comité permanent » pour que la phrase se lise ainsi : « Les personnes déléguées par le Conseil exécutif et par chaque Comité permanent et la personne secrétaire du conseil de coordination constituent les membres votants du Conseil de coordination. »

Que l'on biffe la phrase « Si la personne secrétaire n'est pas déléguée par un Comité au Conseil de coordination, elle y a un droit de parole. »

Qu'au chapitre 4, article 25, l'on remplace la phrase « Le Conseil de coordination nomme, parmi les membres du Conseil exécutif ou des Comités permanents, la personne secrétaire du Conseil de coordination » par « La personne secrétaire du Conseil de coordination est élue lors du congrès annuel ».

Proposé par AFESH

Appuyé par AECS-UL

Proposition privilégiée: Période de présentation de 5 minutes du comité de rédaction de la charte suivi d'une période de question/réponses ayant pour thème le rôle des différentes instances créées par la charte

Proposé par AGECEVM

Appuyé par CSU

Adopté à l'unanimité

Proposition incidente: Temps de lecture de 5 minutes

Proposé par AFESH

Appuyé par AGEECLG

Adopté à l'unanimité

Proposition dilatoire : Mise en dépôt

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Adoptée à double majorité

2.4.6 Proposition : Qu'on adopte le chapitre 4 tel qu'amendé

Adopté à l'unanimité

2.5 CHAPITRE 5 : POSTES ÉLUS

Proposition privilégiée : Ajournement de 10 minutes

Proposé par AFESH

Appuyé par AFESPED

Adopté à l'unanimité

2.5.1 Proposition d'amendement : Que l'on ajoute à l'article 36 « en aucun cas siéger à titre d' élu dans une instance de parti politique ou » pour que l'article se lise : « Les personnes élues au Conseil exécutif, les porte-paroles et les personnes attachées de presse ne peuvent en aucun cas siéger à titre d'élus dans une instance de parti politique ou être à l'emploi d'un parti politique. »

Proposé par SOGÉÉCOM

Appuyé par AESS-UQAM

Adopté à double majorité

Pour:31(51), Contre:3(6), Abstention:10(13)

2.5.1.1 Proposition de sous-amendement : Ajouter: «siégeant à l'assemblée nationale ou à la chambre des communes»

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Rejeté à double majorité

Pour:15(22), Contre:21(37), Abstention:10(16)

Proposition dilatoire : Question préalable sur le sous-amendement

Proposé par AGEM

Appuyé par ADEESE

Adopté à double majorité des deux tiers

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement

Proposé par AGECR

Appuyé par AFESPED

Adopté à double majorité des deux tiers

2.5.2 Proposition d'amendement : Que la dernière partie de l'article 33 soit supprimée, et que l'article se lise désormais comme suit : « Une personne ne peut occuper plus d'un poste au Conseil exécutif, et une personne membre du Conseil exécutif ne peut occuper un poste de porte-parole. »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AFEA

Proposition privilégiée : Ajournement de 45 minutes

Proposé par AFESH

Appuyé par AGEECLG

Proposition d'amendement : Changer 45 minutes pour 30 minutes

Proposé par SOGÉÉCOM

Appuyé par ADEESE

Adopté à l'unanimité, l'amendement inclut la proposition.

Reprise du congrès à 12h45. Retour sur l'amendement

2.5.2 Proposition d'amendement : Que la dernière partie de l'article 33 soit supprimée, et que l'article se lise désormais comme suit : « Une personne ne peut occuper plus d'un poste au Conseil exécutif, et une personne membre du Conseil exécutif ne peut occuper un poste de porte-parole. »

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AFEA

Battu à double majorité

Pour:1(1), Contre:27(35), Abstention:10(20)

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement

Proposé par ADEESE

Appuyé par SOGÉÉCOM

Adopté à la double majorité des deux tiers

2.5.3 Proposition d'amendement : Que le congrès doit s'assurer à minimiser le nombre d'hommes cisgenres et de personnes blanches au sein du conseil exécutif et de prioriser la diversité d'établissements et de régions, tout en demeurant souverain de la décision

Proposé par AGECR

Appuyé par AGEECLG

2.5.3.1 Proposition de sous-amendement : Qu'on ajoute "de type d'établissement" après "d'établissements"

Proposé par AEMUM

Appuyé par AECS

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement tel que sous-amendé

2.5.3 Proposition d'amendement : Que le congrès doit s'assurer à minimiser le nombre d'hommes cisgenres et de personnes blanches au sein du conseil exécutif et de prioriser la diversité d'établissements, de type d'établissement et de régions, tout en demeurant souverain de la décision

Proposé par AGECR

Appuyé par AGEECLG

Adopté à double majorité

Pour:38(54), Contre:0(0), Abstention:3(6)

2.5.4 Que l'on adopte le chapitre 5 tel qu'amendé

Adopté à l'unanimité

2.6 CHAPITRE 6 : CONSEIL EXÉCUTIF

2.6.1 Proposition d'amendement

Qu'on ajoute cette précision à l'article 38 :

Que, dans la mesure du possible, l'équipe de trois personnes responsables à l'interne respecte les conditions suivantes :

- Qu'au moins une des trois personnes soit issue d'une association étudiante de région

- Qu'il n'y ait pas plus d'une personne issue du même établissement scolaire

Proposé par AGECEVM

Appuyé par AGECECR

Proposition dilatoire : Mise en dépôt

Proposé par AFESPED

Appuyé par ADEESE

Adopté à majorité

Pour:30(41), Contre:10(12), Abstention: 3(13)

2.6.2 Que l'on adopte le chapitre 6 tel quel

Adopté à l'unanimité

2.7 CHAPITRE 7 : PORTE-PAROLAT

Proposition dilatoire : Mise sur table du chapitre 7.

Proposé par AFESH

Appuyé par AGECECR

Adoptée à double majorité

Pour:34(53), Contre:3(3), Abstention:0(4)

2.8 CHAPITRE 8 : COMITÉS

2.8.1 Proposition d'amendement Qu'on ajoute à l'article 58 : « Avant de le joindre, tous les membres du Comité de l'inclusion et de la lutte aux oppressions doivent lire la lettre de démission de Myriam Tardif, Rushdia Mehreen et Béatrice Muroz du comité aux luttes sociales de l'ASSÉ en 2013. »

Proposé par SCPASA

Appuyé par CSU

Proposition dilatoire : Mise en dépôt

Proposé par SOGÉÉCOM

Appuyé par AGEM

Mis en dépôt à double majorité

Proposition privilégiée : Temps de présentation de 2 minutes du comité de rédaction de la charte sur le comité de l'inclusion et de la lutte aux oppressions

Proposé par AFESPED

Appuyé par AGEECLG

Adopté à l'unanimité

2.8.2 Que l'on adopte le chapitre 8 tel quel

Adopté à l'unanimité

2.9 CHAPITRE 9 : MODIFICATION DES STATUTS

2.9.1 Que l'on adopte le chapitre 9 tel quel

Adopté à l'unanimité

2.10 CHAPITRE 10 : RÈGLEMENTS

2.10.1 Que l'on adopte le chapitre 10 tel quel

Adopté à l'unanimité

2.11 SECTION RÈGLEMENTS

Proposition privilégiée : Temps de lecture de 3 minutes

Proposé par ASFA

Appuyé par AFESPED

Adopté à l'unanimité

Proposition d'ajournement : 15 minutes, reprise à 2h35

Proposé par AGECR

Appuyé par AFESPED

Adopté à l'unanimité

2.11.1 Proposition d'amendement : Dans le règlement A : Déclenchement des élections, paragraphe 3, modifier "(1) semaine" pour "(2) semaines"

Proposé par AGEFLESH

Appuyé par AGECLG

Adopté à l'unanimité

2.11.2 Que le règlement A soit adopté tel qu'amendé

Adopté à l'unanimité

2.11.3 Que le règlement B soit adopté tel quel

Adopté à l'unanimité

Proposition dilatoire : Mise en dépôt du règlement F

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Adopté à l'unanimité

3. Nom de l'association

3.1 *Considérant que le nom « Coalition de Résistance pour l'Unité Étudiante Syndicale » (la CRUES) symbolise à la fois l'inévitabilité des changements climatiques, et en réponse, l'inévitabilité de la mobilisation politique des étudiant.e.s;*

Considérant que le nom de la CRUES exprime sans équivoque la solidarité syndicale et une perspective de syndicalisme de combat, la construction d'un rapport de force conflictuel envers le gouvernement pour obtenir des gains politiques;

Considérant que la CRUES pourrait avoir un journal nommé le « Raz-de-marée »;

Considérant la possibilité d'utiliser le nom « Regroupement Élargi de la Coalition de Résistance pour l'Unité Étudiante Syndicale » (la RECRUES) lors de l'élargissement de l'association en période de mobilisation;

Considérant que la version anglaise du nom pourrait être « The Tide » - nonobstant l'acronyme;

Que le nom de l'association soit « Coalition de Résistance pour l'Unité Étudiante Syndicale » (la CRUES).

Proposé par AFESH

Appuyé par ADEESE

Adopté à double majorité

Pour:32(46), Contre:0(0), Abstention:9(12)

Proposition privilégiée : Plénière de 10 minutes sur le nom de l'Association

Proposé par AGECEVM

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

Retour du chapitre mis sur table

CHAPITRE 7 : PORTE-PAROLAT

Proposition dilatoire : Mise en dépôt du chapitre 7

Proposé par AFESH

Appuyé par AGEECLG

Adopté à double majorité

Pour:40(48),0(4),0(5)

Proposition spéciale : Que l'on adopte rétroactivement l'ordre du jour suivant :

1. Code de procédure
2. Adoption de la charte
3. Nom
4. Varia
5. Fermeture

Proposé par AFESH

Appuyé ADEESE

Adopté à l'unanimité

4. Varia

5. Fermeture

5.1 Proposition de levée

Proposé par AFESH

Appuyé par AGEECLG

Adopté à l'unanimité!